

**DÉLIBÉRATION N°2020-21_108
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 25 mai 2021

1.1 Approbation du verbatim et du procès-verbal du conseil d'administration du 11 février 2021

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 23 Membres représentés : 5 Total : 28	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0
---	--

VU l'article 27.8 des statuts de l'université de Franche-Comté ;

VU l'article 23 du règlement intérieur de l'université de Franche-Comté.

Conformément aux statuts de l'université et à son règlement intérieur, les procès-verbaux et verbatim des réunions en formation plénière du conseil d'administration sont diffusés à ses membres avant d'être soumis à l'adoption du conseil lors de la séance suivante.

En application de ces dispositions, les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le verbatim et le procès-verbal du conseil d'administration du 11 février 2021.

Besançon, le 3 juin 2021.



Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Rabia DEGACHI", is written over a light blue horizontal line.

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 1.1.1 « verbatim du conseil d'administration du 11 février 2021 »

Annexe 1.1.2 « procès-verbal du conseil d'administration du 11 février 2021 »

*Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ**

**Séance du jeudi 11/02/2021
(approuvé le 25 mai 2021)**

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Membres présents : 28
Membres représentés : 6
Membres présents ou représentés : 34

COLLEGE A (8)

Mme la professeure Marie-Christine WORONOFF (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SANTÉ)
M. le professeur Pascal FABRE (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SJPEG)
Mme la professeure Thérèse LEBLOIS (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST)
M. le professeur Benjamin GOLDLUST (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SLHS)
Mme la professeure Céline REYLE (Pour une université d'ambitions et de valeurs / OSU THETA)
M. le professeur Frank PALMINO (Pour une université d'ambitions et de valeurs / IUT Belfort-Montbéliard)
M. le professeur Daniel GILBERT (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR STGI)
Mme la professeure Marie-Cécile PERA (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard)

COLLEGE B (8)

Mme Catherine TIRVAUDEY, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SJPEG)
M. Richard STEPHENSON, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SLHS) **représenté. Procuration remise à M. Markezic**
Mme Virginie BLONDEAU-PATISSIER, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR ST)
M. David MARKEZIC, professeur agrégé (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard)
Mme Eve AFONSO, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR ST)
M. Jean-Luc TINCHANT, professeur agrégé (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UPFR SPORTS) **représenté. Procuration remise à M. Gilbert**
M. Antoine PERASSO, maître de conférences (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST)
Mme Laurence ANDERHUEBER, professeure agrégée (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR STGI) **représentée. Procuration remise à M. Palmino, dès départ**

PERSONNELS BIATOS (6)

M. Emmanuel LAURENT (SNPTES – UFR SANTÉ) **représenté. Procuration remise à Mme Anderhueber**
Mme Christine QUILLET (UNSA Education - CLA)
Mme Marie-Pascale BEHRA (CGT-FERC Sup – UFR SLHS)
Mme Laurène LASSAUGE (Pour un engagement Responsable, Humain et Constructif – UFR STGI)
Mme Maryse GRANER (Ensemble pour une université respectueuse ! - CLA)
M. Matthieu THIVET (Ensemble pour une université respectueuse ! – UFR SLHS) **représenté. Procuration remise à Mme Graner**

USAGERS (5)

Mme Marine VUILLERMOZ (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)
M. César GUERRIN (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)
Mme Clémence PITARD (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)
M. Matthieu GUINEBERT (CGT-SE et ASDE)
M. Loïc DUBOSCLARD (L'Union estudiantine de l'université de Franche-Comté)

PERSONNALITES EXTERIEURES (8)

Mme Anne VIGNOT (Communauté d'agglomération du Grand Besançon)
Ou sa suppléante Mme Catherine BARTHELET
M. Fabien THOMAS (CNRS)
Ou son suppléant M. Arnaud FRANCOIS
Mme Maude CLAVEQUIN (Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté)
Ou son suppléant Mme Francine CHOPARD
M. Johann CUSSEY (directeur général d'Auréo Technology)
M. Philippe PETITCOLIN (coordinateur CFE-CGC GE Belfort)
Mme Marie DEVALLOIR (project Management Officer à Micro-Mega SA) **représentée. Procuration remise à Mme Woronoff**
Mme Florence BURGER (proviseure du lycée Edgar Faure) **représentée. Procuration remise à M. Fabre**
M. Pascal MOREL (directeur scientifique et directeur médical de l'établissement français du sang (EFS))

PERSONNALITES INVITEES

M. le Recteur ou son représentant : Mme Maud Girin, adjointe au responsable du SIESR.

La séance est ouverte à 14h30 heures, à distance par le biais de l'application Zoom, sous la Présidence de Mme Marie-Christine WORONOFF, présidente de l'université de Franche-Comté.

.....

1. Approbation du procès-verbal et du verbatim du conseil d'administration du 14 décembre 2020

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 2
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 32
Membres présents : 28	
Membres représentés : 6	Pour : 32
Total : 34	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le procès-verbal et le verbatim du conseil d'administration du 14 décembre 2020 sous réserve du remplacement en page 27 de la mention suivante : « à tous les étudiants qui ont droit à la prime d'activité » par « à tous les étudiants qui n'ont pas droit à la prime d'activité ».

2. Points d'informations

3. Ressources humaines

3.1 Approbation du bilan social (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 2
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 32
Membres présents : 28	
Membres représentés : 6	Pour : 32
Total : 34	Contre : 0

Conformément aux dispositions de l'article L. 712-3 du code de l'éducation, le conseil d'administration approuve chaque année le bilan social présenté par la présidente.

Après présentation du bilan social en séance, les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le bilan social 2019.

4. Affaires financières

4.1 Rémunération du service d'envoi de diplômes par voie postale modifiant et remplaçant la délibération n°2019-7 du conseil d'administration du 12 mars 2019 (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 3
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 32
Membres présents : 29	
Membres représentés : 6	Pour : 32
Total : 35	Contre : 0

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'actualiser la délibération prise par le CA du 12 mars 2019 qui a instauré une rémunération du service d'envoi de diplômes par voie postale

La présente délibération modifie et remplace la délibération susvisée du conseil d'administration et prévoit le recours au service « Lettre recommandée internationale » pour l'envoi des diplômes, en remplacement du service « Affranchissement chono express document ».

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la présente délibération qui abroge et remplace celle du 12 mars 2019.

4.2 Tarifs de la formation continue et en alternance (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 4
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 30
Membres présents : 28	
Membres représentés : 6	Pour : 30
Total : 34	Contre : 0

Conformément aux dispositions de l'article D. 714-62 du code de l'éducation, il est proposé aux membres présents et représentés du conseil d'administration d'approuver les tarifs fixés en annexe pour le service formation continue et alternance applicables aux :

- Diplômes nationaux pour les inscrits sous statut formation continue
- Demandes de validation de diplôme par VAE
- Diplômes universitaires et diplômes inter universitaires – DU/DIU
- Formations non diplômantes
- Formations par apprentissage

Il leur est également proposé d'approuver les tarifs des formations en apprentissage, dans le cadre de l'intégration de la gestion de l'apprentissage et des processus financiers induit par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », en tenant compte :

- du financement prévu par France compétences ;
- du cout réel des formations.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les tarifs annexés du Service de la Formation Continue et Alternance (SeFoC'AI).

5. Affaires statutaires

5.1 Election du Vice-Président étudiant délégué, membre du bureau (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 8
Quorum : 18	Suffrages exprimés : 27
Membres présents : 28	Pour : 23
Membres représentés : 7	Contre : 4
Total : 35	

Conformément aux dispositions de l'article L. 712-2 du code de l'éducation, la présidente de l'université est assistée d'un bureau élu sur sa proposition par le conseil d'administration, dont la composition est fixée par les statuts de l'établissement.

Afin de compléter la composition du bureau qui a été approuvée par les membres du conseil d'administration par la délibération n°2020-21_21 le 1^{er} décembre 2020, la présidente de l'université propose aux membres du conseil d'administration l'élection de Monsieur Alexandre CHODEY en qualité de vice-président étudiant délégué.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la désignation d'Alexandre CHODEY en qualité de vice-président étudiant délégué, membre du bureau.

5.2 Désignation du directeur-trice du SeFoC'AI (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 4
Quorum : 18	Suffrages exprimés : 31
Membres présents : 28	Mme Sophie CAREL : 2
Membres représentés : 7	M. Pascal GILLON : 29
Total : 35	

Conformément aux statuts du SeFoC'AI, ce service commun « est dirigé par un-e directeur-trice nommé-e par le-la Président-e de l'Université après avis du Conseil d'Administration ».

Madame Laurence RICQ ayant démissionné de ses fonctions de directrice de SeFoC'AI après son élection en qualité de vice-présidente chargée de la formation, le poste est devenu vacant.

Un appel à candidature à la direction du SeFoC'AI a ainsi été adressé le 19 janvier 2021 et deux personnes ont fait acte de candidature :

- Madame Sophie CAREL, MCF en aménagement de l'espace et urbanisme ;
- Monsieur Pascal GILLON, MCF en géographie.

Les candidats présentent leurs parcours professionnels ainsi que leurs projets pour développer la formation continue et l'alternance.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la désignation de Monsieur Pascal GILLON en qualité de directeur du SeFoC'AI.

5.3 Désignation des présidents de collègiums (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 9
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 26
Membres présents : 28	
Membres représentés : 7	Pour : 23
Total : 35	Contre : 3

Les statuts des collegiums de l'université de Franche-Comté modifiés le 13 mars 2018 prévoient que les présidents de collegium sont élus au sein des collegiums et qu'ils prennent leurs fonctions après nomination par la présidente de l'université de Franche-Comté, qui consulte le conseil académique et le conseil d'administration.

Les collegiums SNET, SJEG, SHH et SFSPI ont ainsi procédé à l'élection de leur président respectif :

- M. Philippe GONCALVES (SNET) ;
- M. François MARECHAL (SJEG) ;
- M. Benjamin GOLDLUST (SHH) ;
- M. Christian MAIRE (SFSPI).

Monsieur Antoine PERASSO, vice-président en charge de la coordination des collegiums, présente aux membres du conseil d'administration les quatre présidents de collègiums.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la désignation des présidents de collègiums.

5.4 Désignation de deux représentants étudiants élus du CA à la commission FSDIE (pour vote)

Effectif statutaire : 6	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 6	Abstention(s) : 1
Quorum : 3	
	Suffrages exprimés : 5
Membres présents : 6	
Membres représentés : 0	Pour : 5
Total : 6	Contre : 0

Conformément aux dispositions de la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche n°2011-1021 du 3 novembre 2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes, les crédits du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) sont gérés par une commission constituée dans chaque établissement sous le contrôle de la CFVU.

Par délibération du 11 octobre 2012, le CEVU de l'université a adopté la charte de gestion et d'utilisation du FSDIE dont la section 1 fixe les règles de composition de la Commission FSDIE. En vertu de cette charte, la commission est composée de 15 membres, chacun portant une voix lors des votes (une procuration peut être portée par personne) dont deux étudiants élus du conseil d'administration.

Après appel à candidature en séance, Monsieur Mathieu GUINEBERT et Monsieur César GUERRIN, élus au sein du collège « usagers », se portent candidats.

Seul le collège des usagers est appelé à voter.

Les six membres présents du collège « usagers » du conseil d'administration approuvent la désignation de Monsieur Mathieu GUINEBERT et Monsieur César GUERRIN pour siéger à la commission FSDIE.

5.5 Désignation de deux représentants étudiants élus du CA à la commission CVEC (pour vote)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 28 Membres représentés : 6 Total : 34	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 5 Suffrages exprimés : 29 Pour : 29 Contre : 0
---	--

Conformément à la charte d'organisation et de fonctionnement de la Commission CVEC approuvée par délibération du Conseil d'administration du 28 mai 2019, la commission CVEC comprend deux étudiants élus au conseil d'administration.

Après appel à candidature en séance, Madame Clémence PITARD et Monsieur Mathieu GUINEBERT, élus au sein du collège « usagers », se portent candidats et présentent leurs candidatures.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la désignation de Mme Clémence PITARD et M. Mathieu GUINEBERT pour siéger à la commission CVEC.

5.6 Convention entre l'université fédérale UBFC et ses établissements membres concernés par des unités de recherche labellisés par le CNRS (pour vote)

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 27 Membres représentés : 7 Total : 34	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 4 Suffrages exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0
---	--

La convention entre l'université fédérale UBFC et les établissements membres concernés par des unités de recherche labellisés par le CNRS doit être soumise à l'approbation de chaque établissement membre d'UBFC.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la convention annexée.

5.7 Présidence du CHSCT – Précisions apportées à la délibération du conseil d'administration du 3 juillet 2012 portant création du CHSCT de l'UFC (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 3
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 31
Membres présents : 27	
Membres représentés : 7	Pour : 30
Total : 34	Contre : 1

Conformément au décret du 28 mai 1982 et au décret du 24 avril 2012 susvisés, il est proposé aux membres du conseil d'administration de préciser, par délibération, que le CHSCT de l'université de Franche-Comté est présidé par la présidente de l'université et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le vice-président chargé des relations humaines et sociales.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le principe de la présidence du CHSCT par la présidente de l'université et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par le vice-président chargé des relations humaines et sociales.

5.8 Modification du nom de l'université de Besançon (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 33
Membres présents : 26	
Membres représentés : 7	Pour : 33
Total : 33	Contre : 0

L'université de Franche-Comté a été érigée en qualité d'établissement public à caractère scientifique et culturel sous le nom d'« Université de Besançon » par décret du 17 décembre 1970.

La différence entre la dénomination réglementaire et le nom d'usage de l'université pose des difficultés pratiques, notamment s'agissant des diplômes délivrés par l'établissement.

Madame la présidente propose aux membres du conseil d'administration de solliciter les services du ministère pour donner une existence réglementaire à la dénomination « Université de Franche-Comté ».

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la proposition de la présidente de l'université.

5.9 Modification des statuts de l'UPFR des Sports (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 3
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 30
Membres présents : 26	
Membres représentés : 7	Pour : 30
Total : 33	Contre : 0

Le 6 janvier 2021, le conseil de gestion de l'UPFR des Sports a approuvé une modification des statuts de la composante, approuvée par le conseil d'administration de l'université le 7 janvier 2021.

Ces nouveaux statuts créent le Pôle Sports UFC qui comprend :

- Une unité de formation et de recherche (UFR) STAPS qui remplace l'UPFR des Sports ;
- Un service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) dénommé Campus Sport.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'acter ces évolutions dans les statuts de l'université et de mentionner, parmi les UFR de l'université, l'UFR STAPS (à la place de l'UPFR des Sports) et, parmi les services communs de l'UFC, Campus Sport.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la modification de l'article 5 des statuts de l'UFC.

6. Validation des points des CFVU du 21 janvier

6.1 Création d'un double-diplôme pour la licence Langues, littératures, civilisations étrangères et régionales, parcours formation franco-italienne en partenariat avec l'université de Bergame (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 33
Membres présents : 26	
Membres représentés : 7	Pour : 33
Total : 33	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la création d'un double-diplôme pour la licence Langues, littératures, civilisations étrangères et régionales, parcours formation franco-italienne en partenariat avec l'université de Bergame conformément à l'annexe 6.1.

6.2 Accord-cadre entre l'Università degli Studi di Bergamo et l'université de Franche-Comté

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 33
Membres présents : 26	
Membres représentés : 7	Pour : 33
Total : 33	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent l'accord-cadre entre l'Università degli Studi di Bergamo et l'université de Franche-Comté annexé.

6.3 Adaptation au DEUST Théâtre des Modalités d'admission aux formations préparant au DEUST validées eu CFVU du 26-11-2020 et CA du 14-12-2020 (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 2
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 31
Membres présents : 26	
Membres représentés : 7	Pour : 31
Total : 33	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent l'adaptation au DEUST Théâtre des modalités d'admission aux formations préparant au DEUST conformément à l'annexe 6.3.

6.4 Dates de recrutement du Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée pour la rentrée 2021 (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 33
Membres présents : 26	
Membres représentés : 7	Pour : 33
Total : 33	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les dates de recrutement du Diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée pour la rentrée 2021 annexées.

6.5 Scolarité – Bornes de l'année 2021–2022 (pour vote)

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 0
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 33
Membres présents : 26	
Membres représentés : 7	Pour : 33
Total : 33	Contre : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les bornes de l'année 2021-2022 annexées.

7. Questions diverses

La séance du conseil d'administration est clôturée à 18h

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1.1 : Verbatim et PV du CA du 14 décembre 2020

Annexe 3.1.1 : Bilan social 2019

Annexe 3.1.2 : Infographie des chiffres clés du bilan social 2019

Annexe 4.1.1 : Formulaire de demande d'envoi de diplôme par voie postale (dématérialisé dans l'application de paiement en ligne)

Annexe 4.1.2 : Informations sur l'envoi d'un diplôme par voie postale en France (métropole et outre-mer) ou à l'étranger (Europe comprise)

Annexe 4.2 : Tarif Formation continue et alternance

Annexe 5.2 : Désignation du directeur du SeFoC'AI

Annexe 5.6 : Convention entre l'université fédérale UBFC et les établissements membres concernés par des unités de recherche labellisés par le CNRS

Annexe 5.9 : Statuts de l'UFC modifiés

Annexe 6.1 : Délibération N°2020-21_47 de la CFVU du 21 janvier 2021

Annexe 6.2 : Délibération N°2020-21_48 de la CFVU du 21 janvier 2021

Annexe 6.3 : Délibération N°2020-21_54 de la CFVU du 21 janvier 2021

Annexe 6.4 : Délibération N°2020-21_55 de la CFVU du 21 janvier 2021

Annexe 6.5 : Délibération N°2020-21_56 de la CFVU du 21 janvier 2021